

Rapport annuel sur l'activité de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque en 1911

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **7 (1912)**

Heft 12: **Vom Riegelhaus**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport annuel

sur

l'activité de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque en 1911

présenté à l'Assemblée générale du 23 juin 1912 à Zoug.

L'année écoulée a vu se produire un événement d'une importance si capitale pour notre Ligue, qu'il convient d'en parler en tête de notre rapport, d'autant plus qu'il a fait l'objet principal de l'Assemblée générale de l'an passé à Soleure. L'exposé chronologique de son développement mettra en même temps en évidence une partie de l'activité du Comité.

Au commencement de l'année 1911, la nouvelle se répandit que des hôteliers de Gryon avaient demandé la concession d'un chemin de fer de Gryon aux Diablerets. La Section vaudoise de notre Ligue et celle du Club alpin suisse s'y opposèrent aussitôt en adressant des pétitions au Conseil d'Etat du canton de Vaud; la liste de protestation qu'ils mirent en circulation recueillit en 15 jours plus de 30 000 signatures. Le numéro de mars de notre revue publia une notice et quelques illustrations sur le massif menacé. Le Comité adressa également une lettre au gouvernement vaudois, en le priant instamment de s'opposer de toutes ses forces à la profanation qui menaçait le seul haut sommet vaudois. Le numéro d'avril de la revue fut tout entier consacré aux Alpes vaudoises, et ses illustrations comptent au nombre des plus belles que nous ayons publiées. Nous avons remis 400 exemplaires de ce numéro à la Section vaudoise, qui les a employés avec succès pour la propagande de notre cause.

L'attaque des Diablerets réveilla au sein du Comité le désir toujours présent d'agir sur les autorités compétentes pour mettre fin à la plaie des chemins de fer de montagne. Nous fûmes donc heureux d'apprendre que la Ligue suisse pour la protection de la Nature entretrait aussi en campagne contre la profanation de la haute montagne par les chemins de fer de touristes et résolûmes d'agir de concert avec elle. Notre vice-président eut l'occasion de s'entretenir avec un membre influent de la Commission fédérale pour les concessions de chemins de fer et il eut l'impression très nette que les assurances qu'il obtint de lui témoignaient d'un cœur sérieusement dévoué à notre cause.

C'est à ce moment-là que surgit un nouveau projet de chemin de fer à crémaillère de Glion à Sonchaux par Brochet, avec raccordement de Brochet à Caux. La Ligue suisse pour la protection de la Nature nous demanda si nous signerions avec elle une pétition adressée au Département fédéral des Chemins de fer. L'affaire pressant, le temps manquait pour convoquer une séance du Comité, et c'est ainsi que deux membres du Comité, domiciliés à Bâle, prirent sur eux de signer la pétition. Ce qui la caractérise, — nous pouvons bien le relever puisqu'elle n'a pas été rédigée par nous, — c'est qu'à l'occasion d'un projet d'importance fort secondaire, elle pose dans sa généralité la question des chemins de fer de montagne, en exprimant avec une haute éloquence l'effet pernicieux qu'ils exercent sur l'essence même de notre vie nationale. De notre côté, nous communiquâmes aux journaux le texte de la pétition, précédée d'une introduction exposant et appréciant à notre point

de vue l'état actuel des chemins de fer de haute montagne. Là-dessus, un journal publia un article très vif contre ce qu'il appelait les excès de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque dans sa lutte contre les chemins de fer de cimes. A la réplique de notre vice-président succéda une duplique du journal.

A la même époque, il se produisit au sein du Conseil des Etats des déclarations très importantes pour notre cause. Tout en repoussant les prétentions exagérées qu'on émet parfois au nom de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque, certains orateurs soutinrent l'idée qu'en accordant des concessions de chemins de fer, il fallait certainement prendre en considération la préservation de la beauté des paysages. Cette thèse fut défendue en particulier par M. le Conseiller fédéral Forrer.

A l'Assemblée générale du 25 juin 1911 à Soleure, l'intérêt se concentra sur la question des chemins de fer de montagne. Dans son exposé, M. le professeur Bovet insista surtout sur les dangers auxquels est exposée la moralité populaire par les chemins de fer qui servent presque exclusivement à l'industrie des étrangers. A une grande majorité, l'assemblée adopta la résolution suivante: En opposition aux conceptions erronées et aux fausses interprétations, l'Assemblée générale de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque déclare que, désormais comme auparavant, ses principes directeurs dans la question des chemins de fer de montagne sont les suivants: La Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque ne combat pas sans distinction tous les chemins de fer de montagne; elle veut examiner chaque cas séparément et lorsque des raisons économiques justifient la construction de la ligne, elle se borne à chercher à préserver les beautés naturelles. Mais elle combat tous les chemins de fer de luxe et spécialement les chemins de fer de cime dans la haute montagne, soit parce qu'ils profanent un patrimoine national impossible à remplacer, soit parce qu'ils menacent de compromettre notre caractère national. La Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque déclare enfin qu'elle ne s'arroge pas un droit de contrôle particulier sur les chemins de fer de montagne, mais qu'elle ne se laissera pas arracher le droit légitime de faire valoir les intérêts de la communauté dans les questions de la protection des sites.

Pour clore ce résumé de notre activité dans ce domaine particulièrement brûlant, ajoutons que ceux qui nous avaient prédit que le nombre de nos membres baisserait fortement à la suite de notre intervention dans ces questions ferroviaires, se sont lourdement trompés. Au début de 1911, la Ligue comptait 5049 membres; à la fin de l'année, 5451.

Cette année, le Comité s'est aussi occupé à diverses reprises de l'exposition nationale suisse qui aura lieu à Berne en 1914, et à laquelle notre Ligue a l'intention de participer. Le résultat de ses délibérations a été exposé par M. A. Rollier à l'assemblée annuelle de Soleure, qui a décidé en principe:

1. De prendre part à l'Exposition nationale suisse à Berne en 1914 et d'y exposer les matériaux dans une auberge de campagne, élevée spécialement pour elle et d'un caractère vraiment suisse. Dans ce but, elle donne plein pouvoir au Comité pour préparer la construction de l'édifice, pour en assurer la justification financière et pour rassembler les documents à exposer.
2. D'accomplir cette tâche à elle seule.
3. De ne pas engager sa responsabilité financière dans les risques que comportent la construction et l'exploitation de l'auberge, tout en se réservant dans une mesure équitable une participation aux bénéfices éventuels.
4. La Ligue se réserve de plus le droit d'exercer une influence prépondérante sur l'architecture de l'édifice et sur l'organisation de l'exploitation. Ses propres fonds seront employés à recueillir les matériaux à exposer et à établir les projets de construction.

5. Le Comité est chargé de faire établir aussitôt que possible un avant-projet, de préparer la justification financière et d'entrer en tractations avec les organes de l'Exposition.

Ce dernier devoir, le Comité n'a pu le remplir dans l'exercice écoulé, car la question de l'emplacement de notre bâtiment sur les terrains de l'exposition n'était pas encore résolue. A l'heure actuelle, il est certain qu'il s'élèvera tout au haut et tout au bout des terrains, au «Dörfli», à côté d'une église et d'autres constructions dont l'ensemble formera un petit village. Dès maintenant, nous pouvons donc marcher de l'avant et à la prochaine Assemblée générale nous ferons des communications détaillées sur cette importante affaire, qui, nous le rappelons, est tout d'abord entre les mains du Comité de la section de Berne, agrandi pour la circonstance et assisté de deux membres de notre Comité.

A côté des chemins de fer de montagne, ce qui menace le plus les beautés de nos paysages par les transformations profondes qu'elles entraînent dans la configuration des pays, ce sont les usines hydrauliques et leurs barrages. L'utilisation des forces hydrauliques fait l'objet d'une loi fédérale actuellement en préparation, à laquelle incombera naturellement le soin de régler d'abord les questions juridiques de la souveraineté de l'Etat, puis les questions économiques. Mais en outre la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque tente d'intervenir pour qu'on ménage autant que possible le caractère spécial de nos paysages. Or, les techniciens purs craignent que nous ne leur rendions la vie amère et que nous ne renchérissons la célèbre houille blanche. Notre Ligue n'a-t-elle pourtant pas toujours déclaré que rien n'était plus loin de sa pensée que de songer à toucher aux bases de notre vie économique? Elle a seulement fait remarquer que tout ouvrage technique comporte plusieurs solutions différentes, et que l'enlaidissement le plus grand du paysage ne coïncide pas forcément avec le plus grand profit industriel. D'ailleurs nous avons pu citer de nombreux cas, chez nous et à l'étranger, où l'on a su résoudre les problèmes techniques tout en sauvegardant «le visage aimé de notre patrie». Sans doute, nous ne devons pas beaucoup attendre de ceux qui ne voient que le côté technique de ces questions; mais il y a toujours heureusement des esprits plus ouverts qui sauront embrasser la complexité de ces difficiles problèmes et leur donner une solution satisfaisante.

En 1911, le projet de loi établi par la commission de rédaction nommée par le département fédéral de l'Intérieur nous fut communiqué ainsi qu'à d'autres intéressés, et, à l'instigation de la section de Berne, notre Comité décida de formuler ses desiderata dans une requête. Ce furent MM. Geiser, professeur, et Rollier, de Berne, qui se chargèrent de ce travail, et nous leur en exprimons ici, au nom de la Ligue, toute notre reconnaissance. Le projet de requête composé par ces messieurs fut mis en circulation auprès des membres du Comité, discuté à fond dans une séance et adopté à peu près sans modifications. Tout cela prit plus de temps qu'il n'eût été désirable. Toutefois, à la fin de 1911, la requête était prête et fut adressée aux membres du Conseil fédéral et à ceux de la commission de rédaction. Elle insiste sur le fait, — pour le répéter encore une fois, — qu'on nous fait tort en nous accusant d'hostilité et d'incompréhension vis-à-vis des questions économiques, quoique d'ailleurs nous soutenions qu'à côté du bien-être matériel il existe encore d'autres biens sur lesquels un pays doit veiller. Malheureusement dans le projet adressé par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, aucune de nos propositions n'a été prise en considération; de sorte qu'à l'heure actuelle tout notre espoir se reporte sur les Chambres fédérales. M. le professeur Geiser donnera à l'assemblée d'aujourd'hui les détails complémentaires.

Nous avons pourtant à enregistrer des succès effectifs: d'abord à propos de la construction d'une nouvelle école à Bauen, au bord du lac d'Uri. A ce sujet, deux partis s'étaient formés dans le village, et l'un d'eux avait déjà gagné la majorité de la commune à son projet qui comportait une construction en pierre. L'autre parti recourut alors à

nous, faisant valoir que, dans ce village si caractéristique où la pierre n'est nulle part employée, une école telle que la projetaient leurs adversaires, ferait immanquablement tache. Il nous priaît de leur fournir un autre plan, respectant le caractère propre du village et s'harmonisant avec ses toits de bardeaux et ses maisons en bois. Le Comité ne pouvait rester sourd à cet appel, car, si dans une ville on ne peut sauver que des fragments, dans les villages on peut sauver un tout. M. Senn, architecte à Zofingue, se chargea d'élaborer un plan. Après bien des négociations, et grâce à l'intervention personnelle de M. E. Lang, notre collègue au Comité, le projet Senn finit par être exécuté. Le récit détaillé de ces tractations nous mènerait trop loin; d'ailleurs pour peindre un tableau vivant et fidèle de cette lutte de village au sujet de sa maison d'école, pour lui conserver son caractère suisse dans toute sa vigueur et dans toute sa saveur, il faudrait la plume d'un de nos meilleurs romanciers rustiques.

En second lieu, nous avons le même plaisir à signaler l'honneur que nous a fait le Conseil communal de Bremgarten en nous soumettant son plan de transformation de l'hôtel de ville. Notre collègue, M. K. Indermühle, architecte de la Cathédrale, se chargea de l'examiner et proposa une modification à laquelle souscrivit le Conseil communal de Bremgarten, et qui fut dans la suite exécutée.

De même enfin, des communes de la Suisse centrale nous demandèrent conseil au sujet d'une fontaine et d'une école. Nous avons satisfait à la première demande en publiant le numéro qui contient les résultats du concours pour les fontaines de village; nous avons répondu à la seconde en recommandant un bureau d'architecte.

A la fin de 1911 expirait notre contrat avec la maison Benteli qui édite et imprime notre Revue. La question du renouvellement se posait donc. Les expériences faites au cours de nos six premières années de publication nous avaient mis au clair sur les transformations désirables. Tous sentaient qu'il fallait mettre les illustrations en rapport plus étroit avec le texte, au lieu de les en séparer artificiellement. D'autres points restaient indécis. Pour le format, on avait d'abord pensé à conserver le format primitif; à la réflexion, on trouva préférable de le réduire pour que les fascicules, plus épais, arrivent à leur destinataire moins endommagés par le transport. On chercha, par une coloration du papier, à faire disparaître les reflets désagréables dont brillent les illustrations sur papier satiné. Il s'agit enfin de composer une nouvelle couverture, et ce ne fut pas le plus facile. Nos membres ont déjà vu plusieurs fois le nouveau papier sous sa nouvelle couverture; et d'après les échos qui nous sont parvenus, nous pensons que la nouvelle forme de la Revue a été généralement bien accueillie.

Notre premier concours, ouvert pour les fontaines de villages, a déjà été relaté dans le rapport annuel précédent. Un second, concernant l'éclairage des villages, a eu de même un succès réjouissant. En ouvrant un de son côté pour l'érection d'une colonne d'affichage, la section de Bâle a contribué très efficacement à résoudre une importante question d'esthétique urbaine. Les articles et les illustrations de la Revue ont mis sous les yeux des lecteurs les résultats de ces deux derniers concours.

A l'occasion du congrès pédagogique suisse à Bâle, il a paru une publication traitant de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque, de la Ligue suisse pour la protection de la Nature et de celle pour les traditions populaires. L'article sur notre Ligue a été rédigé par le secrétaire du Comité. Il a été distribué environ trois mille exemplaires de la publication, à laquelle le Comité a alloué une subvention de 200 francs.

L'an passé, pour la première fois, notre Ligue a été représentée officiellement à un congrès à l'étranger: elle a participé à la séance commune tenue à Salzbourg par la Société pour la conservation des monuments historiques et par le Heimatschutz autrichien. Le gouvernement autrichien ayant souhaité l'envoi de délégués suisses, le Conseil fédéral

nous pria de faire une proposition. Le choix tomba sur le secrétaire du Comité, qui assista en conséquence en qualité de délégué suisse à la séance, où il lut un court rapport sur l'activité déployée en Suisse par la Ligue. Un compte rendu détaillé de cette séance a été présenté au Conseil fédéral; nos membres ont pu en lire un résumé dans la *Revue*. Quoique notre Ligue cherche surtout à sauvegarder ce qu'il y a chez nous de spécialement suisse, les dangers que court le caractère national sont essentiellement les mêmes dans tous les pays. Aussi était-il très intéressant d'entendre et de voir ce qu'on fait ailleurs pour réveiller l'opinion publique. En choisissant un délégué dans notre sein, le Conseil fédéral nous a donné une nouvelle preuve de sa bienveillance et nous en concluons qu'il est en principe d'accord avec nos revendications. Les assises communes de ces deux grandes associations si près parentes ont naturellement fait naître en nous la pensée de chercher à mettre chez nous aussi en collaboration plus intimes les efforts parallèles des deux mouvements. Cependant en 1911 nous n'avons pu réaliser cet espoir.

Enfin — il est superflu de rappeler ici le proverbe anglais — nous avons encore à mentionner le décès de notre premier président, M. le Conseiller d'Etat Albert Burckhardt-Finsler. La *Revue* a rendu hommage aux services qu'il a rendus à notre cause. En souvenir de lui, ses héritiers nous ont fait un don de 1000 fr., dont nous les remercions encore ici. Pendant toute l'année 1911, c'est le vice-président, M. le professeur Bovet, qui a dirigé les affaires. Dans l'assemblée annuelle de Soleure, M. Fiaux, notaire à Lausanne, a été élu membre du Comité, en remplacement de M. le Dr Baer.

Quant aux relations avec les sections, elles ont été, comme à l'ordinaire, calmes mais agréables. Le secrétariat a eu une fois l'occasion de prêter les diapositifs. La bibliothèque n'a pas été consultée, ce qui peut s'expliquer favorablement. Nos idées sont dans l'air, de sorte que chacun peut les saisir sans recourir à des sources spéciales. Il est regrettable que l'activité des diverses sections soit si peu connue du grand public et reste confinée dans les limites de la section. Cela est regrettable, parce que la vulgarisation de chacune de nos tentatives ne peut que faire progresser notre cause. Le rapport de la Section de Berne qui nous est parvenu ces jours derniers nous montre que dans les questions d'architecture et de construction elle jouit de la haute confiance du département des travaux publics et qu'elle a été consultée à diverses reprises. Pour la restauration d'une vieille chapelle à Schwarzenbourg, c'est le plan de M. Indermühle qui a été adopté. D'autre part, quoiqu'elle soit à l'affût de tous les projets de chemins de fer de montagne, la section de Berne n'a pu empêcher l'établissement d'un grand barrage au Bachsee, destiné à fournir la force électrique au chemin de fer de Rosenlauri et du Faulhorn. Par contre, pour le chemin de fer du lac d'Oeschinen que la proximité de la ligne du Lötschberg rend presque inévitable, elle a obtenu l'assurance formelle qu'un délégué de notre Ligue assisterait aux délibérations préliminaires et à l'exécution des projets. Nous voyons ainsi que la Section de Berne joue dans notre Ligue le même rôle que le canton de Berne au sein de la Confédération: celui d'un membre particulièrement actif et vigoureux dans la réalisation de notre but commun. Mentionnons cependant encore une petite section, celle d'Appenzell Rhodes-extérieures: l'année dernière, à l'Exposition des arts et métiers d'Hérisau, elle a exposé une très riche et très belle collection d'illustrations représentant nos possessions dans le canton d'Appenzell. Le rapporteur espère pouvoir présenter l'année prochaine un compte rendu plus détaillé sur l'activité des sections.

Le Secrétaire:

Dr Gerhard Boerlin.

Recettes

Bilan au 31 décembre 1911

Dépenses

	Fr.	Rp.
Solde de 1910 à compte nouveau	3 169	47
I. Cotisations des membres	17 726	45
II. Cotisations extraordinaires	4 050	—
III. Produit de la vente de la Revue	467	94
IV. Divers	67	40
V. Intérêts	355	45
	<u>25 836</u>	<u>71</u>

	Fr.	Rp.
I. Acquisitions	257	40
II. Frais d'impression	417	80
III. Publications du «Heimatschutz».	16 614	23
IV. Travaux auxiliaires	1 468	80
V. Timbres, téléphones, télégrammes	323	01
VI. Déplacements	692	75
VII. Frais de représentation	152	10
VIII. Subventions extraordinaires	1 000	—
IX. Concours	209	80
X. Divers	49	35
Solde à compte nouveau	4 651	47
	<u>25 836</u>	<u>71</u>

Les réviseurs des comptes soussignés ont examiné le bilan de 1911 présenté par M. Fr. Otto et bouclant par un solde actif de fr. 4651.47; ils l'ont comparé par de nombreux pointages avec les pièces justificatives et ont tout trouvé parfaitement en ordre. Ils recommandent donc d'approuver les comptes en adressant au caissier central les meilleurs remerciements.

Bâle, le 20 juin 1912.

Les réviseurs des comptes:
 Dr A. Oeri.
 Ed. Riggerbach.

Etat des membres au 31 décembre 1911.

	Membres personnels	Membres collectifs
Membres directs	287	31
Sections: Argovie	270	5
» Appenzell (R. E.)	263	8
» Bâle	630	8
» Berne	943	18
» Fribourg	42	—
» Genève	186	1
» Grisons	488	11
» Suisse centrale	349	6
» Schaffhouse	230	15
» Soleure	157	5
» St-Gall	199	9
» Thurgovie	148	2
» Vaud	283	1
» Zurich	564	7
» Angleterre	285	—
	5 324	127
 Membres personnels	 5 324	
» collectifs	127	
	Total: 5 451	
	En 1910: 5 049	
	Augmentation: 402	